



Il est temps de réconcilier réglementation et compétitivité pour bâtir l'Europe de demain.



- 02 Focus _____
- 03 **Editorial de Fannie Wurtz** _____
vice-présidente de l'AFG
- 04 **Entretien croisé** _____
- 06 **Dossier** _____
À Bruxelles, l'AFG appelle à se mobiliser pour la compétitivité européenne
- 08 **Actualités** _____
 - Travaux réglementaires de la Commission européenne
 - Gouvernement d'entreprise : les recommandations 2025
 - Nos dernières études et parutions
- 10 **Vie des Commissions et des Clubs** _____
 - Évolution à la Commission « Titrisation et fonds de prêts »
 - Club Export : synthèse des marchés étudiés en 2024
- 11 **La Parole à Thomas Louis** _____
fondateur & président d'Acer Finance
- 12 **L'AFG en bref** _____



UNION DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT (UEI)

L'AFG plaide pour une approche ambitieuse, afin que l'épargne européenne soit davantage investie dans les entreprises, au bénéfice des citoyens et de la souveraineté économique de l'UE.

L'AFG soutient l'initiative de la Commission européenne en faveur de l'Union de l'Épargne et de l'Investissement (UEI), et partage ses priorités : renforcer la compétitivité, simplifier la réglementation, encourager la participation des particuliers dans les marchés de capitaux et dynamiser le financement de l'économie européenne.

Son succès reposera sur :

1. La prise en compte de l'ensemble de l'écosystème de l'Union de l'Épargne et de l'Investissement
2. Une industrie de la gestion d'actifs européenne compétitive
3. La notion du « prix juste » et non du « low cost » qui agit au détriment du financement des entreprises européennes
4. La suppression des barrières structurelles entravant le bon fonctionnement du marché unique

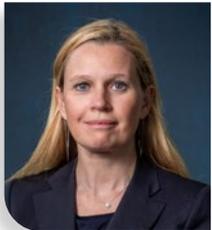
Lire 



Caroline Herrgott,
*directrice Réglementation
européenne et internationale*



Louis-Marie Durand,
*directeur Affaires publiques
européennes et internationales*



Fannie Wurtz,
vice-présidente
de l'AFG



Simplification de la réglementation et gérants d'actifs européens forts : les clés de l'investissement et de la compétitivité en Europe



L'Europe dispose d'une épargne abondante qu'elle doit mieux mobiliser pour financer son économie. Cependant, la complexité du cadre réglementaire freine l'investissement et affaiblit l'attractivité des marchés. La récente dynamique engagée par la Commission européenne en faveur de la compétitivité est à saluer mais doit désormais aboutir à des mesures concrètes : faciliter l'accès aux marchés financiers, encourager l'investissement des épargnants et garantir un cadre favorable au financement des entreprises européennes. L'AFG soutient cette approche, indispensable pour bâtir l'Union de l'Épargne et de l'Investissement.

Un label Invest EU pour réconcilier épargnants et financement de l'économie

Un label européen « INVEST-EU », garantirait aux épargnants des investissements répondant à des critères clairs : une part prépondérante d'investissements en Europe, notamment dans les PME, un horizon d'investissement long terme et un mécanisme d'adhésion automatique favorisant l'épargne de long terme et l'éducation financière. Son attractivité devrait être renforcée par un cadre fiscal favorable dans chaque État membre.

Les gestionnaires d'actifs européens, moteurs du financement de l'économie

Avec 70 % des 5 000 milliards d'euros qu'ils gèrent investis en Europe, les gestionnaires

d'actifs français sont des acteurs clés du financement des entreprises, tout particulièrement des PME. Ils allouent en moyenne 15 points de pourcentage de plus aux marchés européens que leurs homologues non-européens, notamment au bénéfice des PME, moteurs de l'innovation, de l'emploi et de la croissance.

Harmoniser et simplifier pour renforcer l'Europe financière

Harmoniser les cadres nationaux, simplifier la supervision et lever les barrières fiscales permettrait de fluidifier la circulation des capitaux tout en protégeant les investisseurs. Une réglementation plus efficace renforcera l'attractivité des marchés et le financement des entreprises européennes.

Simplifier pour mieux protéger et investir dans l'avenir

Simplifier la réglementation ne signifie pas affaiblir la protection des investisseurs. Au contraire, c'est une opportunité stratégique pour renforcer l'efficacité des marchés, garantir aux citoyens des solutions d'épargne performantes et offrir aux entreprises européennes les moyens de financer leur croissance.

Il est temps de réconcilier réglementation et compétitivité pour bâtir l'Europe de demain.

Vers une Europe compétitive et durable : la gestion d'actifs, acteur et moteur de notre futur commun



Louis-Marie Durand,
directeur des Affaires publiques
européennes et internationales



L'AFG contribue activement aux débats européens pour porter la voix de la gestion d'actifs en cette période clé pour l'avenir de l'Union.



Le nouvel agenda européen : cap sur la « Boussole pour la compétitivité »

Sous l'impulsion d'Ursula von der Leyen, la Commission européenne s'est dotée de sept priorités pour 2024-2029, inscrites dans le programme stratégique de l'UE. Parmi celles-ci, un objectif se démarque : renforcer la prospérité et la compétitivité de l'Europe. Cette ambition repose sur un triptyque indissociable : soutenir les entreprises pour dynamiser la croissance, renforcer la compétitivité industrielle, et favoriser la création d'emplois.

Pour concrétiser ces orientations, la Commission a dévoilé le 29 janvier 2025 la « Boussole pour la compétitivité ». Ce document stratégique, présenté par Ursula von der Leyen comme une synthèse des recommandations des rapports de Mario Draghi et d'Enrico Letta, s'articule autour de trois axes majeurs : l'innovation, la décarbonation, envisagée non pas comme une contrainte, mais comme un levier de compétitivité, et la sécurité.

Pour y parvenir, la Commission mise sur plusieurs leviers interdépendants : simplification réglementaire, suppression des barrières entravant le marché unique ; financement de la compétitivité, meilleure coordination des politiques européennes et nationales, ainsi que la création d'un fonds pour la compétitivité.

Parmi les mesures concrètes envisagées :

1. Une stratégie pour une Union de l'Épargne et de l'Investissement, publiée le 19 mars 2025.
2. Un renforcement de la supervision européenne, avec l'ambition de créer un « 28^e régime » d'ici 2026 qui pourrait également concerner le droit des entreprises.
3. Un agenda de simplification, comprenant notamment :
 - a. La révision des directives CSRD, CSDDD et du règlement Taxonomie (26 février 2025)
 - b. Une nouvelle définition des petites et moyennes capitalisations (16 avril 2025)

La Commission européenne envisage également le développement de produits d'épargne et d'investissement « low cost » au niveau de l'UE, destinés aux investisseurs de détail. Sur ce point, l'AFG a activement alerté sur les risques d'une telle approche pour le financement des entreprises européennes et notamment les plus petites (voir l'Editorial p3).

Enfin, la Commission entend poursuivre l'harmonisation des cadres d'insolvabilité des entreprises au niveau européen.

L'AFG contribue pleinement à ces débats, notamment au travers de sa réponse à la consultation sur l'Union de l'Épargne et de l'Investissement, afin de façonner le futur cadre européen à horizon 2030 (voir le Focus p2).

La gestion d'actifs, levier essentiel de cette transformation européenne

Avec sa nouvelle feuille de route, l'Union européenne affirme sa volonté d'allier durabilité, compétitivité et souveraineté. L'Union de l'Épargne et de l'Investissement en est un élément clef. Toutefois, ce ne sera une réussite que si les épargnants sont incités à investir dans les marchés de capitaux européens, au bénéfice des entreprises européennes.

La gestion d'actifs européenne joue un rôle central dans cette dynamique. Elle est le trait d'union entre l'épargne des ménages et le financement des entreprises européennes, contribuant directement au développement économique de l'Union. **La gestion d'actifs doit être reconnue comme**

un acteur clé, un pilier essentiel de cette « Boussole de compétitivité ».

En investissant l'épargne des citoyens dans les entreprises européennes, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou de PME-ETI, elle soutient l'emploi, l'innovation et la croissance, mais aussi l'autonomie stratégique de l'UE.

C'est avec cette conviction que l'AFG a organisé sa conférence annuelle à Bruxelles le 5 février. **Grâce à notre équipe présente là où la réglementation européenne se décide, nous renforçons nos liens avec les parties prenantes et apportons notre expertise.** En facilitant des échanges stratégiques entre nos experts et les décideurs européens, nous faisons entendre la voix de la profession et affirmons notre rôle dans l'avenir économique du continent. **Un enjeu d'autant plus crucial cette année, avec l'arrivée d'une nouvelle mandature et la mise en place d'un agenda stratégique qui transformera profondément notre secteur.**



Delphine de Chaisemartin,
directrice générale adjointe



Avec 2/3 de ses investissements dirigés vers l'Union européenne, notre industrie est un atout puissant pour la compétitivité et la prospérité de nos entreprises.



Les experts de l'AFG participent activement aux débats européens : la réponse à la consultation sur l'Union de l'Épargne et de l'Investissement (voir Focus) en est un exemple majeur.

« Mobiliser l'épargne européenne prioritairement vers l'investissement dans les entreprises européennes de toutes tailles en un seul et même objectif doit rester le thème central de l'Union de l'Épargne et de l'Investissement. Répondre à cette consultation centrale fut un travail collectif de plusieurs semaines, impliquant les experts de l'AFG et leurs commissions respectives sous la coordination de Caroline Herrgott et Louis-Marie Durand avec l'aide de Paula Esteban. »

Adina Gurau Audibert, directrice des Expertises



À Bruxelles, l'AFG appelle à se mobiliser pour la compétitivité européenne

Il y a un an, lors de sa Conférence européenne à Bruxelles, en présence de l'ancien premier ministre italien Enrico Letta, l'AFG alertait déjà sur les défis sans précédent auxquels notre continent est confronté pour assurer sa compétitivité et son autonomie stratégique.

Depuis, les rapports Noyer, Letta et Draghi ont abouti au même constat : **bâtir une Europe puissante nécessite à la fois des financements massifs et des réformes structurelles pour mieux orienter l'épargne vers l'économie européenne.** Avec deux impératifs : dynamiser l'investissement privé pour renforcer les marchés de capitaux, et

soutenir la croissance - notamment des PME-ETI de l'UE.

Le 5 février dernier, devant plus de 180 participants – décideurs politiques, économiques, ainsi que des représentants des médias européens – nous avons organisé un nouveau temps fort pour porter un message clair.

Sans une industrie de la gestion d'actifs européenne solide, il ne peut y avoir de compétitivité durable pour l'Europe.

[Voir le replay de la conférence](#)

Un plateau de grande qualité

Philippe Setbon a ouvert l'événement en soulignant l'urgence d'agir pour renforcer la compétitivité de l'Europe. Il a mis en avant l'importance de prioriser la compétitivité européenne, appelant à une collaboration accrue entre responsables politiques, acteurs économiques et États membres. **L'objectif : simplifier le cadre réglementaire, et bâtir une véritable Union Européenne de l'Épargne et de l'Investissement, au bénéfice de tous.**

Stéphanie Yon-Courtin, députée européenne et membre de la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement, a ensuite exposé sa vision autour d'**une stratégie des « 4S »** :

1. **Simplification** : adapter et simplifier la réglementation,
2. **SIU** – Union de l'Épargne et de l'Investissement : mieux engager les investisseurs particuliers dans l'économie européenne et soutenir une approche décentralisée, comme proposée par Christian Noyer.
3. **Stratégie** : encourager une approche coordonnée entre les législateurs européens pour garantir la réussite de l'initiative.
4. **Souveraineté** : retenir et investir le capital de l'Europe pour renforcer la compétitivité financière du continent. La régulation doit accompagner cette dynamique, et non la freiner.

La conférence s'est poursuivie avec une table ronde inspirante

réunissant **Fannie Wurtz** (vice-présidente de l'AFG - directrice de la division Distribution & Wealth, ETF & Indexing Business Line - directrice générale adjointe d'Amundi), **Gerhard Huemer** (directeur de la politique économique et fiscale, SMEUnited), **Hélène Bussièrès** (Chef de l'unité C4 chargée de la gestion d'actifs, DG Stabilité financière, Services financiers et Union des marchés de capitaux, Commission européenne), **Emmanuel Massé** (ministre conseiller pour les affaires économiques, chef du service commercial et financier de la représentation

permanente de la France auprès de l'UE), et **Nicolas Véron** (senior fellow, Bruegel et Peterson Institute for International Economics).

« **Les planètes sont alignées** » a déclaré en conclusion **Delphine de Chaisemartin** qui a salué le consensus sur **l'urgence de la mobilisation** : il est nécessaire de passer à l'action pour bâtir une véritable Union de l'Épargne et de l'Investissement.

Deux études de l'AFG à l'appui

L'étude, réalisée en partenariat avec l'Observatoire Européen de l'Épargne, analyse les incitations à l'épargne de long terme dans plusieurs pays et identifie des leviers pour renforcer la participation des ménages aux marchés financiers.

- Seuls 6 % des actifs sont directement détenus dans des fonds communs de placement, témoignant d'un faible engagement des citoyens européens sur les marchés financiers.
- + 10 millions de PER depuis la loi PACTE, ce qui représente une des initiatives réussies en France pour améliorer la participation au marché boursier.
- De fortes disparités dans la détention d'actions cotées en bourse par habitant, entre les pays de l'UE : 13K€ in France, 19K€ en Allemagne, 33K€ aux Pays Bas vs 60K€ en Suède.

[Lire](#)

L'étude de l'AFG sur l'industrie de la gestion d'actifs souligne un lien fort entre la solidité du secteur de la gestion d'actifs et le niveau d'investissement dans l'UE et notamment dans les PME de l'UE, colonne vertébrale de l'économie européenne.

- 15 points de plus d'investissements dans l'UE de la part des gestionnaires d'actifs européens par rapport à leurs homologues non européens.
- La gestion d'actifs française, qui représente 30% du marché de la zone, investit à 74% dans l'économie européenne.
- Cependant, la part des gérants d'actifs européens, dans le fonds actions domiciliés dans l'UE, a décliné de 68% à 56% : une érosion qui réclame des mesures d'ampleur.

[Lire](#)

Les propositions concrètes de l'AFG

Face à ces observations, l'AFG appuie l'élan politique initié par les institutions européennes et porte des solutions visant à renforcer la compétitivité financière de l'UE :

- **Développer l'épargne financière de long terme avec la création d'un label « INVEST-EU »** pour les produits d'épargne nationaux, assorti d'une fiscalité incitative afin de stimuler l'investissement en Europe ;
- **Simplifier la réglementation existante ou en cours de négociations** (RIS, FiDA) pour rendre l'investissement en Europe plus attractif et l'industrie financière européenne plus compétitive, tout en assurant **la cohérence du cadre de la finance durable** (CSRD et SFDR notamment) ;

- **Renforcer la culture financière** pour sensibiliser les épargnants quant à l'impact de leurs choix d'investissement sur l'économie et leur avenir ;
- **Mieux aligner l'ensemble de l'écosystème financier** en faveur de l'investissement en UE, en intégrant les acteurs « non-régulés » mais essentiels au bon fonctionnement des marchés financiers européens (tels que les fournisseurs de données, notamment non financières, de notation, d'indices) ;
- **Mettre en place des « tests de compétitivité »** pour toute nouvelle initiative législative.

La puissance financière de l'Europe est stratégique pour son avenir.



Travaux réglementaires de la Commission européenne

La Commission européenne a adopté son programme de travail pour 2025, mettant en avant trois priorités : stimuler la compétitivité, renforcer la sécurité et accroître la résilience économique de l'UE. Focus sur des textes clés et les propositions de l'AFG.

EMIR 3.0

EMIR 3.0 vient renforcer l'utilisation des chambres de compensation (CCP) européennes et limiter la dépendance aux CCP de pays tiers dites systémiques (« Tier 2 »). Toutefois, au-delà de l'obligation d'ouverture d'un compte actif, il prévoit de nouvelles obligations de reporting, redondantes avec celles de l'article 9 (1). **Afin de rationaliser ces exigences, l'AFG soutient dans sa réponse à l'ESMA, la nécessité de s'appuyer sur les dispositifs existants.**

FiDA

La Commission européenne a proposé un cadre pour l'accès aux données financières FiDA (Financial Data Access) visant à faciliter le partage des données clients entre institutions financières et utilisateurs via des schémas de partage dédiés. **Cependant, ce texte couvre un périmètre trop large sans demande du marché, créé un risque d'accès à des entités non européennes (les gatekeepers) et introduit une complexité excessive. Il ne répond ni aux objectifs de simplification ni aux impératifs de compétitivité et souveraineté numérique de l'UE.**

RIS

Afin d'améliorer l'efficacité du cadre réglementaire RIS et de fluidifier le parcours client, il serait pertinent de supprimer l'*inducement test* et le *best interest test*, qui complexifient inutilement le parcours client. Concernant la *Value for Money* (VFM), les benchmarks doivent être supprimés. **L'AFG est favorable à un modèle décentralisé au niveau de chaque acteur du marché, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du producteur au distributeur.**

Supervision efficace et reconnaissance de la notion de groupe

Les enjeux de compétitivité sont fondamentaux en matière réglementaire et en matière de supervision. La simplification et la réduction de la charge administrative et réglementaire sont des éléments clés pour atteindre une meilleure régulation. **Une convergence pour la supervision apparaît également comme primordiale pour améliorer l'efficacité des activités locales et transfrontalières et éviter le *gold-plating*, notamment avec la reconnaissance, d'un point de vue juridique, de la notion de groupe.**

Zoom

Les enjeux de l'initiative Omnibus

Le 26 février 2025 la Commission européenne a présenté son projet de révision des principaux textes issus du Pacte vert. Parmi les mesures phares figurent :

- Un relèvement du seuil de la CSRD, excluant les entreprises de moins de 1 000 employés ainsi que les PME cotées ;
- Le maintien du principe de double matérialité ;
- Un report de 2 ans de l'entrée en vigueur des exigences de reporting pour la 2^{ème} et 3^{ème} vague d'entreprises concernées ;
- Un report d'un an de la directive CS3D et la suppression de la clause de revue pour les services financiers.

Une approche qui soulève des enjeux cruciaux. En effet, si l'AFG salue l'effort de simplification, elle alerte sur les points suivants :

- L'accès à des données ESG fiables et régulées, indispensables aux investisseurs pour une évaluation transparente et pertinente ;
- L'équité concurrentielle, afin que toutes les entreprises implantées en Europe soient soumises aux mêmes règles ;
- La cohérence réglementaire, en particulier vis-à-vis de modifications potentielles de la CSRD et de la Taxonomie, qui pourraient impacter l'ensemble des acteurs économiques, financiers comme non financiers.

Enfin, l'AFG regrette l'exclusion d'un trop grand nombre d'entreprises du champ de la CSRD. Elle appelle à un dialogue renforcé entre émetteur et investisseurs, pour aboutir à un standard de reporting allégé mais véritablement opérationnel, recentré sur les données réellement utiles. L'AFG est mobilisée pour simplifier les standards ESRS et proposer une liste réduite d'indicateurs pour les grandes entreprises et une proposition encore plus simplifiée pour les autres entreprises. Sa proposition a vocation à être largement partagée pour construire une solution opérationnelle et consensuelle entre émetteurs et investisseurs.



Gouvernement d'entreprise : les recommandations 2025 de l'AFG

Les points clés de cette édition annuelle pour accompagner les sociétés cotées vers des pratiques de gouvernance transparentes et efficaces :

- Renforcer le rôle du conseil d'administration dans la mise en place de procédures robustes pour assurer une qualité de l'information tant financière qu'extra-financière ;
- Améliorer la vérification des comptes et des rapports de durabilité ;
- Veiller au meilleur respect de la démocratie actionnariale ;
- Enrichir les travaux du conseil d'administration et l'information aux actionnaires en cas de résolutions contestées en assemblées générales ;
- Intégrer aux résolutions d'augmentation de capital la mention d'une décote maximale ;
- Prévenir les conflits liés aux missions confiées par le conseil d'administration à des prestataires externes.

[Lire. Réservé aux membres](#)

Nouveau site Internet de l'AFG

Plus de contenus et de dynamisme : découvrez les enjeux et défis de l'industrie de la gestion d'actifs à travers des vidéos courtes et percutantes.

- Témoignages de professionnels du secteur

[Lire](#)

- Questions aux experts de l'AFG

[Lire](#)

- Infographie sur le cadre réglementaire de la gestion d'actifs en France

[Lire](#)

- Boussole de l'AFG expliquant nos actions

[Lire](#)



Nos dernières publications

Des guides pour aider concrètement les sociétés de gestion

- Principes pour une utilisation responsable de l'IA

Ce guide pratique accompagne les sociétés de gestion à intégrer l'Intelligence Artificielle dans leurs processus. Un sujet d'actualité alors que le Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle s'est tenu le 11 février à Paris, marquant une étape clé avec des annonces majeures et un plan d'investissement ambitieux. Ce document propose : des recommandations clés, des illustrations concrètes et des principes opérationnels. C'est un outil essentiel pour tirer parti de l'IA tout en maîtrisant ses enjeux et ses impacts.

[Lire](#)

- Biodiversité et investissement

L'AFG en partenariat avec Moonshot, cabinet de conseil et de formation en finance durable, publie le premier guide destiné aux sociétés de gestion souhaitant intégrer la biodiversité dans leur stratégie d'investissement. Cette publication aborde la biodiversité comme un thème majeur au même titre que le climat, et propose une approche couvrant l'ensemble du processus d'investissement.

[Lire](#)



À découvrir également :

- Les chiffres clés de la gestion d'actifs en France à retrouver dans le **Facts & Figures de l'AFG** présenté dans un format pratique et illustré.

[Lire](#)

- L'AFG est signataire aux côtés d'Euronext, l'AFEP, l'Amafi, CDC Croissance, Paris EUROPLACE et Middlednext d'un **Manifeste pour un meilleur financement des entreprises par les marchés de capitaux**. Ce document détaille 9 propositions concrètes et prioritaires.

[Lire](#)

Vie des Commissions et des Clubs



Valérie Ducourty

Evolution à la Commission « Titrisation et fonds de prêts »

Après 14 années de présidence sous l'impulsion de Thibault de Saint Priest, secrétaire général chez Sienna Investment Managers, la Commission évolue avec une nouvelle direction et un nouveau nom. Valérie Ducourty, Managing Director chez Eurazeo, en prend désormais la présidence.

L'AFG remercie chaleureusement Thibault de Saint Priest pour son engagement et son rôle clé dans la création de cette Commission. Pour mieux refléter l'évolution du secteur, celle-ci adopte une nouvelle dénomination : « Titrisation et fonds de dette privée ».

Club Export : synthèse des marchés étudiés en 2024

Le 30 janvier, le Club export de l'AFG a tenu sa première réunion de l'année 2025, et a présenté une synthèse des 11 marchés étudiés en 2024, tous membres de l'Union Européenne.

[Lire. Réservez aux membres](#)

Ces spécificités, qu'elles soient structurelles ou conjoncturelles, doivent être prises en compte dans une perspective de développement des activités transfrontalières des sociétés de gestion, en attendant de parvenir à une véritable Union de l'Épargne et de l'Investissement.

Deux thèmes transversaux - autour de l'épargne et de la fiscalité - attestant de la fragmentation des marchés européens, étaient également à l'ordre du jour :

- « Epargne & Fiscalité en Europe : quel impact pour la distribution transfrontalière ? » Présenté à deux voix, un panorama fiscal des principaux pays de l'espace économique européen par Yves Tambour, CEO & Partner de FundGlobam et Charlotte Helluy-Lafont, Directrice fiscale de l'AFG.
- Les flux et grandes tendances de l'épargne dans les principaux pays européens, ont été mis en avant par Grégoire Naacke, Chief Executive – Observatoire de l'Épargne Européenne (OEE). L'AFG et l'OEE ont travaillé d'ailleurs ensemble à une étude sur l'épargne à long terme des ménages, présentée à la conférence de l'AFG à Bruxelles (voir le Dossier p6).

[Lire. Réservez aux membres](#)



Virginie Buey,

directrice de la Promotion internationale

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2024

L'enquête 2024 du Club Export, qui a révélé un taux de satisfaction de 100% parmi les participants, a permis de mieux définir les priorités du club et d'enrichir la feuille de route 2025 :

Priorités régionales

- Allemagne, Autriche, Suisse, Italie / Espagne, BeNeLux - Moyen-Orient
- Réunions du Club Export à l'étranger : pays européens

Priorités thématiques

- Epargne et produits : flux et principales tendances
- Fiscalité des principaux pays de l'EEE
- Pénétration des ETF et état des lieux des produits ESG
- Veille réglementaire et fiscale de l'Union européenne et au-delà

AGENDA 2025

- Judi 3 avril de 17H à 18H30**
Allemagne / Autriche / Suisse / Lichtenstein
- Judi 20 mai de 17H à 18H30**
Royaume-Uni
- Judi 12 juin de 17H à 18H30**
Italie / Péninsule Ibérique
- Judi 2 octobre de 17H à 18H30**
BeNeLux
- Judi 27 novembre de 17H à 18H30**
Moyen-Orient

LA PAROLE À...

Thomas Louis, président directeur général d'Acer Finance



Pouvez-vous nous présenter les activités et la stratégie d'Acer Finance ?

Acer Finance, société entrepreneuriale détenue par ses associés dirigeants, naît de la fusion d'une société de gestion et d'un cabinet en gestion de patrimoine.

Acer Finance offre une gamme complète de services en gestion d'actifs, incluant la gestion d'OPCVM, de FIA et de gestion sous mandat sur les classes d'actifs.

Notre architecture ouverte nous permet de sélectionner les meilleures solutions du marché pour nos clients, qu'il s'agisse de produits cotés, d'immobilier ou de private equity. Nous collaborons étroitement avec une clientèle, composée d'industriels, d'institutionnels et de family offices, pour élaborer des véhicules d'investissement dédiés. **Notre objectif est de fournir des solutions sur mesure.** Nous avons également engagé un virage stratégique en 2025 pour nous recentrer davantage sur la notion de service, en développant des fonds dédiés adaptés aux besoins de nos clients, axée sur la création de valeur à long terme et donc alignés avec nos clients industriels.

Quels sont les liens entre Acer Finance et l'AFG ?

Aux côtés de l'AFG, en tant que membre actif de plusieurs instances je participe à proposer des solutions concrètes pour mettre en avant une vision orientée « business » de façon à :

- Mieux faire comprendre les enjeux majeurs du secteur,
- Faciliter la connaissance et la distribution des fonds
- Et promouvoir une plus grande fluidité dans les interactions avec les régulateurs et les distributeurs.

Dans un secteur où les enjeux réglementaires sont de plus en plus complexes, les sociétés de gestion doivent être actrices et évoluer dans un cadre simplifié favorable à leur développement et à la valorisation de leurs modèles propres de gestion de fonds. Il faut sensibiliser les différentes parties prenantes aux spécificités de notre métier afin de promouvoir un environnement plus agile et favorable au développement des sociétés de gestion.



ACER FINANCE

UN PATRIMOINE
DE SAVOIR-FAIRE

RETOUR SUR ÉVÈNEMENTS

16 janvier

8^{ème} édition des Matinales de la distribution

Interventions de Delphine de Chaisemartin & Alexandre Koch

28 janvier

34^{èmes} Rencontres de l'épargne

- Pour une finance responsable et utile

Intervention de Laure Delahousse



30 janvier

Club export - Réunions pays : synthèse 2024 et Perspectives 2025 (voir page 10)

5 février

Conférence de l'AFG à Bruxelles

Interventions de Philippe Setbon, Fannie Wurtz & Delphine de Chaisemartin, animation par Louis-Marie Durand

[Lire](#)

17 au 23 mars

Semaine de l'Education Financière : journée de conférences et d'échanges à la Banque de France

Interventions d'Eric Pinon et de Thomas Valli

18 mars

13^{ème} Conférence annuelle Euronext - Building the Savings and Investments Union for real

Présence de Guillaume Dard à la conférence de presse inaugurale de cette journée, pour l'annonce de signature du Manifeste pour un meilleur financement des entreprises par les marchés de capitaux (voir les Actualités page 9)

NOUVEAUX MEMBRES

Membres :

- MONTEFIORE INVESTMENT SAS
- GLASSBOX ASSET MANAGEMENT
- CENTIVA CAPITAL EUROPE
- PAMS

Membres correspondants :

- FE FUNDINFO (FRANCE) SAS
- NEXIALOG CONSULTING

À VENIR

■ 24 au 26 mars

Time to Change, 4^{ème} édition du Forum Climat, Energies et Finance Durable
Interventions de Laure Delahousse & Delphine de Chaisemartin

■ 24 au 28 mars

Semaine de l'Epargne Salariale & Salon CSE Paris

Intervention de Gregory Miroux



■ 25 mars

IA et finance : données, compétitivité et souveraineté

Intervention de Muriel Faure

■ 1^{er} avril

Talent for Finance – 2^{ème} édition du Salon des Carrières dans la Finance

Intervention de Marianne des Roseaux

■ 7 mai

CIMEF - 36^{ème} édition du Concours International des Mémoires de l'Economie et de la Finance

Intervention d'Eric Pinon et de Thomas Valli

■ 12 mai

Edition 2025 des Dialogues de l'Inclusion et de la RSE

Intervention de Philippe Setbon

Accès réservé aux membres

POINTS SUR :

■ 21 janvier

Biodiversité – Guide pratique AFG

[Lire](#)

■ 23 janvier

Solutions digitales – Intelligence artificielle & Ethique

[Lire](#)

■ 20 mars

Loi de Finances pour 2025 - Impacts sur la gestion d'actifs

[Lire](#)



Publication réalisée par le département Communication de l'AFG

56, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue des Arts 56, 1000 Bruxelles

Directeur de la publication : Delphine de Chaisemartin.
Rédactrice en chef : Caroline Richard. Rédactrice en chef adjointe : Anne-Charlotte d'Huart.
Crédit photos : David Nissen.



www.afg.asso.fr